

# PLAN MERCREDI : L'ESSENTIEL

Toutes les communes peuvent proposer le mercredi un accueil de loisirs à forte ambition éducative.



## POUR QUI ?

Tous les enfants scolarisés de la maternelle au CM2

## DE QUOI S'AGIT-IL ?

Un accueil de loisirs organisé par les collectivités :

- avec des activités ambitieuses : culturelles, artistiques, sportives, manuelles, etc. ;
- dans le respect des goûts et du rythme des enfants ;
- en dialogue avec les écoles et en lien avec chaque territoire.



## POURQUOI ?

- Renforcer la qualité des offres périscolaires : sport, culture, nature
- Promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi
- Favoriser l'accès à la culture et au sport
- Réduire les fractures sociales et territoriales



## QUAND ?

Chaque mercredi à partir de la rentrée 2018, hors vacances scolaires



## TOUS LES MOYENS DÉPLOYÉS



Un accompagnement de proximité

- des services de l'État : éducation, jeunesse et sport, culture
- des caisses d'allocations familiales (Caf)
- des associations partenaires



Un environnement juridique plus clair  
→ un projet éducatif territorial labellisé  
Plan mercredi pour les accueils répondant aux critères de la charte qualité  
→ des normes d'encadrement adaptées pour les collectivités labellisées



Des financements supplémentaires  
→ majoration de la prestation de service versée par les Caf aux organisateurs d'Alsh  
→ maintien du fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour les communes qui restent à quatre jours et demi